

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2022

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 ainsi arrêté :

Résultats d'exécution de l'exercice (avec les reports de 2020) :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	216 048.25 €
	Réalisé :	109 968.65 €
	<i>Reste à réaliser</i>	0 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	216 048.25 €
	Réalisé :	185 225.85 €
	<i>Reste à réaliser</i>	0 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	265 251.00 €
	Réalisé :	223 751.82 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	265 251.00 €
	Réalisé :	283 124.29 €

Résultat cumulé de clôture de l'exercice :

Investissement :	+ 75 257.20 €
Fonctionnement :	+ 59 372.37 €
Résultat global :	+ 134 629.57 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'approbation du compte de gestion 2021 par le Conseil Municipal à l'unanimité,

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur le compte administratif 2021 dressé par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre CASTAINGS, Adjointe aux finances, est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2021.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – GESTION PASTORALE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 ainsi arrêté :

Résultats d'exécution de l'exercice (avec les reports de 2020) :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	137 129.36 €
	Réalisé :	48 589.01 €
	<i>Reste à réaliser</i>	<i>: 79 410.99 €</i>
<u>Recettes</u>	Prévu :	137 129.36 €
	Réalisé :	32 288.13 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	163 523.87 €
	Réalisé :	33 538.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	163 523.87 €
	Réalisé :	161 978.22 €

Résultat cumulé de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 25 430.24 €
Fonctionnement :	+ 128 440.22 €
Résultat global :	+ 103 009.98 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'approbation du compte de gestion 2021 par le Conseil Municipal à l'unanimité,
Considérant que le Conseil doit se prononcer sur le compte administratif 2021 dressé par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre CASTAINGS, Adjointe aux finances, est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2021.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – CCAS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 ainsi arrêté :

Résultats d'exécution de l'exercice (avec les reports de 2020) :

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	5 801.49 €
	Réalisé :	2 517.51 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	6 250.00 €
	Réalisé :	5 870.50 €

Résultat cumulé de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 3 352.99 €

Résultat global : 3 352.99 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'approbation du compte de gestion 2021 par le Conseil Municipal à l'unanimité,

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur le compte administratif 2021 dressé par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre CASTAINGS, Adjointe aux finances, est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

❖ **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2021.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2021 ainsi arrêté :

Résultats d'exécution de l'exercice (avec les reports de 2020) :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 292 643.23 €
	Réalisé :	953 703.51 €
	<i>Restes à réaliser</i>	<i>338 746.96 €</i>
<u>Recettes</u>	Prévu :	1 292 643.23 €
	Réalisé :	740 477.94 €
	<i>Restes à réaliser</i>	<i>88 036.26 €</i>

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 855 174.18 €
	Réalisé :	1 323 340.73 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	1 855 174.18 €
	Réalisé :	1 767 953.97 €

Résultat cumulé de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 213 225.57 €
Fonctionnement :	+ 444 613.24 €
Résultat global :	+ 231 387.67 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'approbation du compte de gestion 2021 par le Conseil Municipal à l'unanimité,

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur le compte administratif 2021 dressé par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre CASTAINGS, Adjointe aux finances, est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

❖ **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2021.

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE.

M. le Maire présente au Conseil l'aide financière de l'Etat aux communes rurales qui font l'effort de garantir aux élèves issus des familles les plus modestes l'accès à la cantine scolaire pour 1 € par jour maximum.

Le mécanisme à mettre en place permet de recevoir de l'Etat une subvention de 3 € pour chaque repas facturé au tarif maximal de 1 €.

Recevant la fraction Péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale, la Commune d'Arette est éligible à cette aide au travers de la signature d'une convention pluriannuelle : il suffit de mettre en place une grille tarifaire comportant au moins trois tarifs progressifs basés sur les revenus, dont un au moins un tarif inférieur ou égal à 1€, et un supérieur à 1 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **DECIDE** d'appliquer une tarification sociale des repas de cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2022 ;
- ❖ **CHARGE** la commission enfance jeunesse d'étudier les critères et de proposer une grille tarifaire ;
- ❖ **CHARGE** le Maire d'en informer les services de l'Etat.